
Communiqué pour diffusion immédiate

Projet de relocalisation du PARADIS

Le projet de regrouper sous un même toit les six organismes membres et d'offrir à la population des activités culturelles dans toutes les sphères artistiques existait déjà à la création de la Coopérative de solidarité PARADIS en 2005. En 2006, une étude a été réalisée pour réaménager le lieu actuel, soit le 274 avenue Michaud, avec l'ajout d'un étage. Mais cette hypothèse s'avérant non concluante, cinq autres emplacements furent par la suite étudiés, puis écartés.

Dès 2008, la Coopérative en vient à la conclusion que le nouvel emplacement devait être situé au centre-ville de Rimouski. Le projet a donc été déposé, entre autres, au *Ministère de la Culture des Communications et de la Condition féminine* (MCCCF) et à la Ville de Rimouski. Ce projet a reçu un accueil positif, qui s'est confirmé par un accord de principe du MCCCF en novembre 2009.

C'est au début 2010 que la Coopérative a commencé à explorer la faisabilité et les possibilités qu'offrait la portion ouest du centre commercial la Grande Place. S'agissant d'un vaste espace de 47,000 p², quatre autres organismes culturels se sont joints au projet qui prévoit dorénavant un plus grand nombre d'espaces de pratique et de production de même que trois résidences d'artistes.

Selon la Coopérative de développement régional du Bas-Saint-Laurent/Côte-Nord (CDR BSL/CN), une fois réalisé, le projet PARADIS sera le plus important complexe culturel sous forme coopérative au Canada. Initié par le milieu, intégrant plusieurs disciplines artistiques et une grande diversité d'événements culturels, ce lieu et ses installations seront aux services des dix organismes membres, et accessibles aux activités du Service des loisirs et de la culture de Rimouski ainsi qu'aux autres organismes et artistes de la région. Véritable destination culturelle au centre-ville de Rimouski, pour les jeunes et les moins jeunes, pour les artistes professionnels et pour les amateurs de culture, le PARADIS se veut un lieu ouvert et générateur d'énergie créatrice. Sur le plan urbanistique, le projet modifiera en profondeur ce secteur du centre-ville par son apparence visuelle moderne et audacieuse. Ce lieu, ouvert de jour comme de soir, sera une vitrine surélevée sur le fleuve.

Pour ce projet de 15M \$, si des apports restent à confirmer, il suscite néanmoins de nombreux appuis par ses grands impacts positifs :

- Qualité des espaces locatifs et coût de loyer abordable pour les organismes résidents;
- Espaces de pratiques et de production facilitant le développement des organismes et des artistes;
- Améliorations notables du tissu urbain et ajouts d'espaces publics et verts au centre-ville de Rimouski.

La part d'autofinancement de ce projet et sa viabilité à long terme sont assurées en grande partie par les revenus provenant des loyers des dix organismes résidents et de l'utilisation récurrente qu'ils font des espaces de pratique et de diffusion. Comme pour une coopérative d'habitation, c'est d'abord en répondant aux besoins de ses organismes membres que le PARADIS a élaboré ce projet, et c'est par sa volonté de contribuer à la pratique artistique et à l'épanouissement culturel des Rimouskois et des Bas-laurentiens qu'elle souhaite en faire un lieu ouvert et accessible à la communauté.

La firme *Gagné Leclerc groupe conseil* accompagne le PARADIS dans le développement de ce projet, et *Les architectes Proulx et Savard* ont élaboré la proposition architecturale.

Source : Julie Gauthier, Directrice générale, direction@coop-paradis.com

Projet de relocalisation du *PARADIS*



Partie ouest de la Grande Place - Vue 1



Partie ouest de la Grande Place - Vue 2